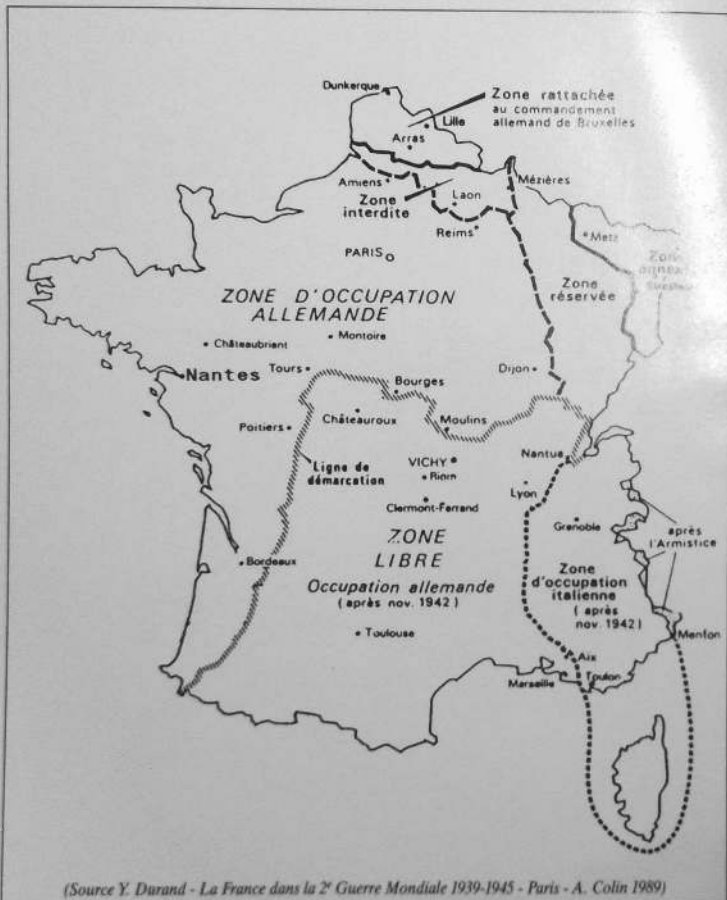




*Il y a cinquante ans
les 50 otages*

22 octobre 1941 - 22 octobre 1991

La France de 1940



(Source Y. Durand - La France dans la 2^e Guerre Mondiale 1939-1945 - Paris - A. Colin 1989)

L'armistice scinde la France en deux par une "ligne de démarcation" délimitant une zone occupée d'une zone dite "libre". La ligne laisse en zone occupée toutes les façades maritimes, à l'exception des côtes méditerranéennes. Dès 1940, trois départements français d'Alsace-Lorraine sont annexés au Reich qui y est représenté par un gauleiter.

Le temps de l'humiliation

Après avoir vécu la "Drôle de guerre" dans l'illusion de la victoire, les Nantais supportent douloureusement le choc de la défaite. Le 19 juin, les Allemands occupent la ville et imposent leur loi : couvre-feu, heure allemande, affiches omniprésentes... l'humiliation.

Aux Habitants de Nantes

Le commandement allemand de Nantes communique ce qui suit :

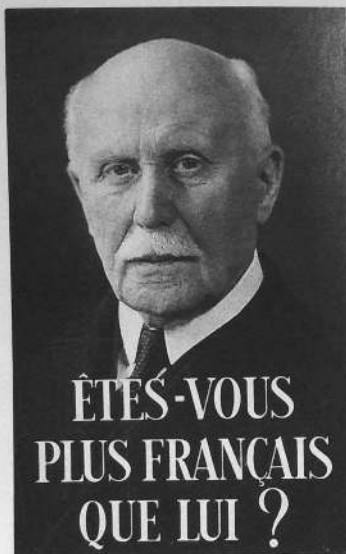
1. L'armistice allemand permet aux habitants de cette zone d'habiter dans les conditions de leur zone, sous réserve de l'application des lois allemandes.
2. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
3. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
4. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
5. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
6. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
7. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
8. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
9. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
10. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
11. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
12. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
13. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
14. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
15. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
16. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
17. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
18. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
19. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.
20. Les habitants de cette zone doivent se conformer à la loi allemande et à la loi française en vigueur dans la zone occupée.

XIV Tous les militaires français qui se trouvent encore en ville ou dans les faubourgs sont tenus de se présenter à la Caserne La Martinière AVANT le 21 JUIN, 10 heures, dernier délai. Ce délai est valable aussi bien pour les officiers que pour les sous-officiers et les soldats. Ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre seront considérés comme ennemis de la patrie et traités en conséquence.

WEISSER ERBENFÜRST

Comment la mise au pas d'un pays de 45 millions d'habitants a-t-elle pu atteindre de telles proportions avec un effectif de troupes d'occupation ne dépassant pas 45 000 hommes ?

En 1940, la politique allemande consiste à tenir le pays avec le minimum d'hommes, d'où le maintien d'un État français aux apparences de souveraineté. Sans Pétain, l'Allemagne n'aurait pas assuré aussi facilement la soumission de la France. Cela est rendu possible grâce au concours d'une administration française incitée à collaborer et d'où sont exclus, sur ordres du gouvernement de Vichy, juifs, francs-maçons ou simplement toute personne soupçonnée d'opinion anti-allemande. Ainsi les nazis contrôlent le pays à moindre frais et utilisent ses ressources tout en économisant leurs forces.



Collection particulière (Tous droits réservés).

"Faire gouverner les vaincus par les vaincus eux-mêmes, afin qu'ils se croient encore libres et ainsi s'enfoncent dans l'esclavage".

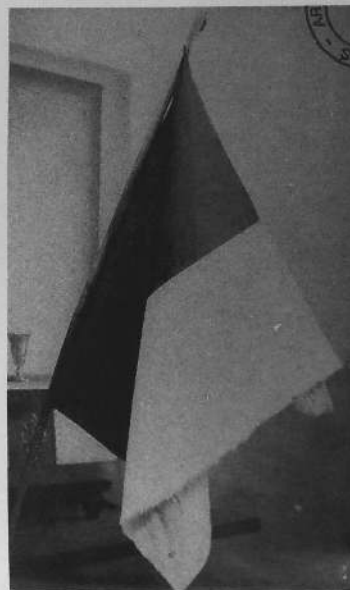
Hitler - "Mein Kampf"

Ami entends-tu...

Courbant le dos sous les épreuves, la population se réfugie dans l'attentisme. "Pour 90% des Français, écrit en 1941 le résistant Henri Frenay, cette guerre n'est pas leur guerre".

Pourtant, ici puis là, écoutant la voix de leur conscience, des hommes se dressent contre l'occupant.

A Nantes, comme dans le reste du pays, ces premiers résistants ne sont, en 1940-41, qu'une infime minorité très vulnérable. Au prix de leur vie, ils ont montré, à la masse des Français au patriotisme engourdi par l'équivoque pétainiste, le chemin de l'honneur.



Collection particulière (Tous droits réservés).

Drapeau fixé sur le paratonnerre de la cathédrale de Nantes le 11 Novembre 1940 par Michel DABAT et Christian DE MONDRAGON.

Été 1941 : vers l'attentat de Nantes

Depuis l'invasion de l'URSS par l'armée hitlérienne, le 22 juin 1941, le Parti Communiste clandestin, par son bras armé "l'Organisation Spéciale" (O.S.), multiplie les attentats à Paris.

Restée discrète sur ces actions pour conserver sa réputation d'invincibilité, l'armée d'occupation est contrainte de réagir lorsque, le 21 août, un de ses officiers est abattu en public au métro Barbès. Désormais, "toute personne en état d'arrestation est considérée comme otage". (Ordonnance allemande du 22 août 1941).

En septembre à Paris et à Lille, les premiers otages sont fusillés.



AM. 6 F1 861.

Au mois d'octobre 1941, pour soulager la région parisienne des pressions de la Gestapo et de la police spéciale de Pétain qui recherchent les auteurs d'attentats, l'O.S. décide d'étendre la lutte armée à toute la zone occupée.

De Paris, des commandos sont envoyés à Nantes, Bordeaux et Rouen.

Le 20 octobre 1941, le Feldkommandant de Nantes, Karl Hotz, est abattu près de la cathédrale par Gilbert Brustlein accompagné de Spartaco Guiso.



Emplacement du corps, la tête vers la cathédrale, face contre terre.

Endroit où furent retrouvées les deux douilles vides, tirées par un pistolet automatique.

Le cercle figure l'emplacement de celui qui a tiré.

Taches d'humidité.

Collection particulière (Tous droits réservés).

Document de l'enquête de police.

22 octobre : "Quand les fusils fleurirent, 48 otages crièrent la France en s'abattant"

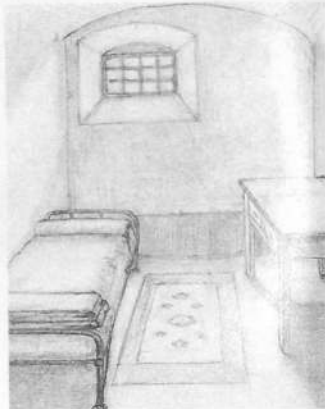
Le lendemain de l'attentat, la France apprend avec stupeur que, sur ordre de Hitler, cent otages doivent être fusillés dans les jours suivants.

Le 22 octobre, les Allemands exécutent 48 hommes représentant les différentes sensibilités de la population française opposée à l'occupant :

Seize, emprisonnés à Nantes, sont exécutés au terrain militaire du Bêle.

Vingt-sept autres, tombent à la sablière près de Châteaubriant. Le plus jeune a 17 ans.

Cinq résistants d'origine nantaise emprisonnés au fort de Romainville sont fusillés au Mont-Valérien à Paris.



Collection particulière (Tous droits réservés).
Cellule de la prison La Fayette dessinée par Léon JOST.



Prison Lafayette. Photo clandestine de 1941.

Collection particulière (Tous droits réservés).

Les fusillades* reveillèrent les Français

La population française jusqu'alors sensible à la prétendue correction de l'armée allemande est profondément choquée. Malgré la décision d'annuler l'exécution de la seconde vague d'otages, la collaboration devient suspecte.

ETAT FRANÇAIS

MESSAGE DU MARÉCHAL

Français,

Contre des officiers de l'Armée de l'Occupation, des coups de feu ont été tirés : deux morts.

Cinquante Français ont, ce matin, payé de leur vie ce crime sans nom. Cinquante autres seront fusillés demain si les coupables ne sont pas découverts.

Un ruisseau de sang coule à nouveau sur la France. La rançon est affreuse, elle n'atteint pas directement les vrais coupables.

Français, votre devoir est clair, il faut faire cesser la tuerie. Par l'armistice, nous avons déposé les armes. Nous n'avons pas le droit de les reprendre pour frapper les Allemands dans le dos.

L'étranger qui ordonne ces crimes sait bien qu'il meurtrit la France en pleine chair. Peu lui importe, nos veuves, nos orphelins, nos prisonniers !

Dressez-vous contre ces complots, aidez la Justice, un coupable retrouvé et cent Français sont épargnés.

Je vous jette ce cri d'une voix brisée :

**NE LAISSEZ PLUS FAIRE
DE MAL A LA FRANCE !**

PHILIPPE PÉTAIN

A.M.

Pétain, en ne condamnant pas les exécutions et en laissant son gouvernement désigner les otages, se discrédite aux yeux des Français.

* A Bordeaux le 24 octobre 1941, 50 otages sont exécutés en représailles de l'attentat morlet contre un officier allemand.



Tract du Parti Communiste
jeté dans les rues de Nantes
annonçant la reprise de sa lutte
clandestine contre l'Allemagne
après l'invasion de l'U. R. S. S.
par cette dernière le 22.06.1941.

a l'heure où se joue le sort de la guerre, l'Allemagne, sollicitée sur tous les fronts, doit maintenir en France des troupes d'occupation conséquentes.



(Tous droits réservés)

Fixant les troupes allemandes, désorganisant et attaquant leurs lignes de communication, sabotant les installations ennemies, libérant des régions entières, la Résistance contribuera efficacement à la Victoire.

Les 48 fusillés*

Liste des 48 otages fusillés par les nazis le 22 octobre 1941.

M. MICHELS Charles	M. BASTARD Maximilien	M. LEFEBVRE Edmond
M. POULMARCH Jean	M. LE PANSE Julien	M. BLOT Jean-Joseph
M. TIMBAUD Jean-Pierre	M. DAVID Émile	M. JOST Léon
M. VERCRUYSSÉ Gilles	M. MOCQUET Guy	M. FOURNY Alexandre
M. GRANET Désiré	M. POURCHASSE Henri	M. BLOUIN Auguste
M. CARREL René	M. RENNELLE Victor	M. BIRIEN Paul
M. GRASSINEAU Robert	M. TENINE Maurice	M. CREUZE Frédéric
M. GIL Joseph	M. BARTHÉLÉMY Henri	M. GLOU Jean-Pierre
M. ALLANO Maurice	M. TELLIER Raymond	M. GROLEAU Jean
M. LE MOAL André	M. BOURHIS Marc	M. DABAT Michel
M. IGNASIAC Léon	M. BARTOLI Titus	M. PLATTIAU Jean
M. GARDETTE Maurice	M. KERIVEL Eugène	M. CALDECOTT Hubert
M. GRANDEL Joseph	M. HOUYNK-KUONG	M. HEVIN Marcel
M. AUFFRET Jules	M. LALET Claude	M. LABROUSSE Philippe
M. GUEGUEN Pierre	M. PESQUE Antoine	M. RIBOURDOUILLE André
M. LAFORGE Raymond	M. DELAVACQUERIE Charles	M. SAUNIER Victor

* 2 otages échapperont à l'exécution.

" EN CAPTIVITÉ "

1er Décembre 1940

N° 22

" ON N'EST VAINCU QUE LORSQU'ON S'AVOUE VAINCU "

Premier résultat de la "COLLABORATION" : Déportation des Lorrains.

Certes, on s'attendait bien à ce que les effets de la "collaboration" ne se fissent pas attendre, mais vraiment pas à ce point tout de même.

Vichy a même faiblement protesté devant le fait accompli, quoique au même moment le traité Laval, pilier d'antichambre après de ces Messieurs des Autorités occupantes, se montrait optimiste et jugeait la "collaboration" nécessaire.

Cette déportation de nos frères Lorrains, ce premier résultat de la "collaboration" peut avoir un double but : d'une part il peut vouloir nous montrer que notre "collaboration" est unilatérale et que nous n'avons rien à en attendre; d'autre part il peut aussi "vu l'accueil chaleureux réservé à la collaboration" avoir comme but de nous faire réfléchir à ce que vaut un "magnanime" Hitler. Certes par contre-coup, on nous barrait avec le retour des prisonniers pères de 4 enfants, largesse toute spéciale d'ailleurs, puisque les pères de 4 enfants avaient déjà été renvoyés avant l'offensive de mai, et que les officiers n'en bénéficiaient pas !

Français, tandis qu'il martyrise vos frères de Lorraine, acceptez-vous le vain rouge de sang Français que vous tend l'Allemand tandis que de l'autre il tient le poignard prêt à vous frapper ?

La France n'a jamais lié partie aux gangsters internationaux, va-t-elle commencer aujourd'hui ?

Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne, Norvège, Belgique, hier France, aujourd'hui Lorraine, demain l'Alsace ? autant de souvenirs trop frais pour disparaître, souvenir qu'on oublie pas : qu'on venge !

SON VOYAGE

Lors de sa visite à LYON il y a 15 jours, le maréchal Pétain refusa de visiter les malheureux Lorrains exilés qu'un train venait d'amener.

Le protocole était-il si exigeant ? Ou bien Messieurs les Allemands jugent-ils tout à fait inopportun un acte de sympathie officiel du Chef de l'Etat Français.

LE SAUVE-VOUE ?

L'héroïque armée grecque, non seulement résiste à l'Italie 8 fois supérieure en nombre, et 10 fois en matériel, mais encore est victorieuse et porte la guerre chez l'agresseur.

Source A.M. H4 carton - "Période juin 39 / septembre 40"

"En captivité", premier journal clandestin nantais publié régulièrement, est imprimé du 24 novembre 1940 au 27 juillet 1941.

Rapport de la Police Allemande sur les attentats en France du 21 septembre au 21 octobre 1941

N° d'ordre	Date	Faits et dommages causés	Auteurs, respectivement résultat d'enquête
11	21.9.	2 mitrailleuses attaquées à Paris, 1 blessé	Auteurs restés à s'enfuir
12	27.9.	Membre de la Wehrmacht essaye des coups de feu à Méry-sur-Seine	Auteur résisté à s'enfuir
13	29.9.	Sentinelles attaquées par deux civils à Courmoulin	Un des auteurs, communiste, arrêté, en possession de deux pistolets et d'une mitrailleuse (?)
14	1.10.	Coup de feu sur membre de la Wehrmacht à Courmoulin	Auteur résisté à s'enfuir
15	11.10.	Attentat à l'explosif sur la voie Paris-Strasbourg à Lagny (?)	Exécuté par Zalkine, Banlet, Milan, Benigno, qui ont avoué, et Brustlein, en fuite
16	15.10.	Attaque au couteau d'une sentinelle par des civils à Jernac (?) près Barleux	Auteurs reconnus et s'enfuir
17	17.10.	Membre de RIF attaqué par 4 civils à Abbeville	Auteurs arrêtés
18	17.10.	Détérioration d'un rail de 45 cm sur la voie Paris-Strasbourg. Pas d'accident	Auteurs inconnus
19	18.10.	5 sentinelles de l'Office de ravitaillement de la Marine essayent des coups de feu d'une mitrailleuse à Barleux	Auteurs reconnus et s'enfuir
20	19.10.	Attaque à l'explosif sur une voiture de la Wehrmacht à Courmoulin	Recherche sans succès résultat
21	20.10.	Le Commandant Militaire de Metz, le Lt. Colonel Metz tué de plusieurs balles sur le chemin de son bureau	Cercle Brustlein, Brustlein en fuite et tiré lui-même
22	20.10.	Près de Nantes une partie de voie ferrée détachée par explosif avant l'arrivée d'un train de permissionnaires. Pas d'accident	Auteurs inconnus
23	20.10.	Attentat à l'explosif sur la voie ferrée Montreuil-Bellay	Auteurs inconnus
24	21.10.	K.V.R. Reimern tué à coups de feu par deux cyclistes à Barleux	Probablement l'organisation dont est membre le cercle Brustlein. Recherche du représentant de commerce Gall, qui est soupçonné

Nantes de 1941 à 1944

après le massacre des 48 otages, la volonté des résistants Nantais n'en sera que plus résolue. Nombre d'entre eux seront internés, déportés ou fusillés. Durant la même période, les Nantais, affaiblis par les privations, connaîtront d'autres moments tragiques. Les deux bombardements aériens des 16 et 23 septembre 1943 feront plus de 1400 victimes et anéantiront des quartiers entiers.



Libération de Nantes.

Collection particulière (Tous droits réservés).

Un instant "oubliées" dans la joie de la libération de la Ville, le 12 août 1944, jamais épreuves n'auront laissé, pourtant, trace plus profonde dans la mémoire des Nantais.



Janvier 1945 : Clovis Constant, Maire de Nantes, reçoit du Général de Gaulle la Croix de la Libération décernée à notre ville dès le 11 novembre 1941 par le chef de la France libre suite au martyre des 50 otages.



Jean-Marc Ayrault, Député-Maire de Nantes, et ses collègues du Conseil Municipal remercient toutes les personnes et organismes qui ont rendu possible cette exposition de la Ville de Nantes sur le cinquantenaire des 50 Otages :
les historiens sous la direction de Jean Bourgeon,
les associations d'Anciens Combattants, Résistants et Familles d'Otages,
l'Ordre de la Libération, la Préfecture de Loire-Atlantique, le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, l'Institut d'Histoire du Temps Présent, les Archives Départementales et Municipales,
les Services Municipaux (particulièrement l'Atelier Municipal et le service des Réceptions et Cérémonies)
ainsi que les collectionneurs privés.

Sources iconographiques

*Archives Municipales ;
MM. Jost, Marais, Tiger, Thomas, Bouyer, Fourrage.*

Reproductions photographiques

Stéphan Ménoret, Régis Routier, Patrick Jean.

Photo 1^{re} de couverture : Entrée des troupes allemandes à Nantes, le 19 juin 1940 (Tous droits réservés).

*Directeur de la publication : Jean-Marc Ayrault.
Rédacteurs : Jean Bourgeon, Franck Liaigre, Patrick Dugast.
Maquette : Julie Gendron (École des Beaux Arts).
Dactylographie : Nelly Métayer.*